



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RANDO CLUB LUYNOIS « LES AIGRETTES »	Décision 03/07/2023 N° DGS/2023/061

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite proposer des animations dans le cadre de la saison touristique de l'été 2023,

CONSIDÉRANT que l'Association Rando-Club Luynois « LES AIGRETTES » est en mesure de proposer des balades patrimoniales,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association Rando-Club Luynois « LES AIGRETTES », représentée par Monsieur Lionel GUIGNARD agissant en qualité de Président, une convention de partenariat ayant pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties concernant l'organisation de balades sur Luynes les mardis 18 et 25 juillet 2023, le mardi 8 août 2023 et le jeudi 17 août 2023.

Article 2 :

Cette convention n'entraîne aucune contribution financière à la charge de la commune.

Article 3 :

Cette convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 30 septembre 2023.

Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 03 juillet 2023

Le Maire



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 06 JUL 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 06 JUL 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 037-213701394-20230703-DGS_2023_061-AR

